



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 928/2020
Date de la séance du CE : 19 août 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2020.BVD.3145
Classification : Non classifié

Berne, Marktgasse 67, Tour des prisons / Aménagement d'un ascenseur, crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le crédit demandé de 1 210 000 francs doit permettre d'installer un ascenseur dans le bâtiment de la Tour des prisons ainsi que des toilettes adaptées aux besoins des personnes atteintes d'un handicap. L'objectif est de garantir un accès sans obstacle au bâtiment et aux voies d'évacuation répondant aux besoins actuels. Les niveaux intermédiaires seront en outre équipés de monte-escaliers.

2. Bases légales

- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14, alinéa 1, lettre a
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3. Montant déterminant du crédit, nature et qualification juridique de la dépense

Niveau des prix au 1^{er} octobre 2019, indice des prix de la construction dans l'Espace Mittelland : 124,7 points

Coût total, étude de projet comprise	CHF	1 210 000
dont :		
– installation d'un ascenseur	CHF	1 035 000
– Installation de toilettes adaptées aux besoins des personnes atteintes d'un handicap	CHF	175 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	1 210 000
Crédit à approuver	CHF	1 210 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.
Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 151 OFP).

4. Nature du crédit / Compte / Groupe de produits / Exercice

Groupe de produits : 09.15.9100 Gestion des biens immobiliers

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements annuels suivants, inscrits au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics et des transports :

Compte	Désignation	Exercice		
504100	Transformation de biens-fonds (PA)	2020	CHF	20 000
504100	Transformation de biens-fonds (PA)	2021	CHF	662 500
504100	Transformation de biens-fonds (PA)	2022	CHF	527 500
Total			CHF	1 210 000

5. Informations sur les investissements préservant la valeur et ceux générant une plus-value, sur la durée d'utilisation et sur les amortissements

Les informations se trouvent dans l'annexe « Complément d'information sur l'autorisation de dépenses ».

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Pièces jointes
– Complément d'information sur l'autorisation de dépenses